

Comité Syndical du Mercredi 24 Juin 2026

18h30

salle d'exposition de la médiathèque intercommunale de
Villefrancois d'Albigeois

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Ordre du jour

1	Approbation du compte financier unique 2025	2
1.1	Compte Financier Unique 2025 et affectation du résultat :	2
2	Budget Supplémentaire 2026.....	2
2.1	Rappel du budget primitif 2026 voté le 27/01/2026.....	2
2.2	Reprise des résultats et budget supplémentaire 2026	3
3	Désignation des représentants élus pour l'assemblée des territoires d'Occitanie.....	3
4	Retour sur des propositions issues du travail « Cap 26/32 »	3
5	Révision du projet de territoire	4
6	Points divers	4
6.1	Projet de coopération Piere Sèche	4
6.2	Conseil de Développement	5

1 Approbation du compte financier unique 2025

1.1 Compte Financier Unique 2025 et affectation du résultat :

Un président de séance sera désigné.

Les crédits ouverts au budget 2025 seront présentés par section et par chapitre, les réalisations et les restes à réaliser, mouvements réels et mouvements d'ordre confondus.

Les opérations de l'exercice 2025 font ressortir les résultats suivants :

Résultat de fonctionnement 2025 :

Recettes de fonctionnement :	423 824,58 €
Dépenses de fonctionnement :	505 886,00 €
Résultat de fonctionnement 2025 :	- 82 061,42 €
Excédent 2024 reporté :	318 155,79 €
Excédent global de fonctionnement :	236 094,37 €

Résultat d'investissement 2025 :

Recettes d'investissement :	3 906,44 €
Dépenses d'investissement :	1 942,40 €
Résultat d'investissement 2025 :	1 964,04 €
Excédent 2024 reporté :	25 083,33 €
Excédent global d'investissement :	27 047,37 €

L'exercice fait apparaître un **résultat net provisoire de – 80 097,38 €**, qui se traduit **par un excédent total cumulé de 263 141,74 €**.

Il sera proposé au Comité Syndical, une reprise des résultats 2025 comme indiqué ci-dessous:

- R002 Excédent de fonctionnement : 236 094,37 €
- R001 Solde d'exécution section d'investissement : 27 047,37 €

2 Budget Supplémentaire 2026

2.1 Rappel du budget primitif 2026 voté le 27/01/2026

Section de fonctionnement - 2026	
	Avec le report des aides LEADER 2024 – 2025
Recettes (A)	748 750,00 €
Dépenses (B)	633 249,00 €
Résultat de l'exercice C = (A-B)	115 501,00 €
Section d'investissement - 2026	
Recettes (A)	5 676,00 €
Dépenses (B)	3 000,00 €
Résultat de l'exercice C = (A-B)	2 676,00 €
RESULTAT GLOBAL	118 177,00 €

Les principales recettes envisagées sur ce budget primitif sont les suivantes :

Recettes EPCI / Communes / SM (299 453 €)

- EPCI : 3,90 € /hab. + participation Vigifoncier et BVSM
- Communes : BVSM + Renaturation cours d'école
- SM : BVTA → Objectif SOL & SCOT CCCS

Recettes ETAT (44 036 €)

- Aides de la DRAAF (PAT, reversement aux partenaires...)
- Aides AEAG (dispositif Récup'Eau)
- Fonds vert « Renaturation des cours d'école »

Recettes REGION (79220 €)

- Soutien ingénierie → **(Baisse de 10 % / 2025)**
- Soutien du programme « Graines d'Avenir »

Recettes LEADER (173 137 €)

- Animation du programme
- Poste d'Antoine
- Vigifoncier / BVSM + Convention Essor Maraicher
- Programme d'actions Récup Eau

Recettes LEADER des actions 2024 et 2025 non conventionnées (152 904,00€)

2.2 Reprise des résultats et budget supplémentaire 2026

Sur la base des reprises des résultats 2025 suivantes :

- R002 Excédent de fonctionnement : 236 094,37 €
- R001 Solde d'exécution section d'investissement : 27 047,37 €

Le budget supplémentaire 2026 proposé sera de

	Fonctionnement		Investissement	
	BP 2026 Sans équilibre	BS 2026 Équilibré (avec reprise des résultats 2025)	BP 2026 Sans équilibre	BS 2026 Équilibré (avec reprise des résultats 2025)
Dépenses	633 249,00 €	984 844,37 €	5 676,00 €	32 723,37 €
Recettes	748 750,00 €	984 844,37 €	3 000,00 €	32 723,37 €
	115 501,00 €	0 €	2 676,00 €	0 €

3 Désignation des représentants élus pour l'assemblée des territoires d'Occitanie

La Région Occitanie a institué l'Assemblée des territoires, une instance de concertation avec tous les territoires, sans distinction de poids démographique, économique ou géographique.

Suite aux élections municipales, il est nécessaire de renouveler nos représentants (2 représentants en respectant la parité) dans la perspective de la reprise des travaux sous forme d'ateliers territoriaux avant l'été net d'une réunion plénière à l'automne.

4 Retour sur des propositions issues du travail « Cap 26/32 »

A l'occasion de ce conseil, il est proposé de présenter l'état d'avancement des propositions issues d'un travail engagé en 2025 sur l'évolution des missions et du fonctionnement du Pôle Territorial, intitulé Cap 26/32.

Ce travail doit se finaliser par la réécriture de la convention territoriale complétée si besoin d'une feuille de route pour le nouveau mandat.

Vous pouvez d'ores et déjà prendre connaissance de différents documents disponibles sur notre site internet : <https://www.pays-albigeois-bastides.fr/documents-publics/cap-2026-2032-penser-les-missions-de-demain>

5 Révision du projet de territoire

Il est rappelé que les statuts du Pôle territorial prévoit une révision du projet de territoire au démarrage de nouveau mandat. Ci-dessous les éléments contenus dans ses statuts :

En application de l'article L. 5741-2 du CGCT, le Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides élabore, sous forme participative, un projet de territoire, prenant appui sur les projets de développement des Communautés de Communes membres qui le composent.

Le comité syndical du Pôle territorial de l'Albigeois et des Bastides pourra associer le Conseil Départemental du Tarn, le Conseil Régional Occitanie et les services de l'Etat à l'élaboration du projet de territoire.

Le projet de territoire est soumis pour avis, d'une part, à la conférence des maires, et, d'autre part, au conseil de développement territorial.

Le projet de territoire est approuvé par les organes délibérants des EPCI à fiscalité propre membres du Pôle territorial de l'Albigeois et des Bastides.

Article 5-2 : Contenu du projet de territoire

Le projet de territoire définit les stratégies et les conditions du développement économique, écologique, culturel et social dans le périmètre du Pôle territorial de l'Albigeois et des Bastides.

Il précise les actions structurantes, notamment en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace et de promotion de la transition écologique, qui seront conduites, soit par les Communautés de Communes membres, soit, à leur demande, par le Pôle territorial de l'Albigeois et des Bastides.

Le projet de territoire, qui s'appuie sur un diagnostic global et partagé avec les acteurs locaux, peut comporter des dispositions relatives à toutes questions d'intérêt territorial.

Dans tous les cas, le projet de territoire doit être compatible,

- d'une part, avec les SCoT applicables dans le périmètre du Pôle (SCoT approuvé du Grand Albigeois et SCoT du Carmausin, Ségala, Causse et Cordais),
- d'autre part, pour la commune de Montredon-Labessonnié, avec la charte du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc.

6 Points divers

6.1 Projet de coopération Pierre Sèche

Ce projet de coopération autour de la pierre sèche a été initié en 2025 par le Pôle Territorial Albigeois Bastides (PTAB), à la suite d'interpellations d'artisans du territoire et d'un travail engagé avec les organisations professionnelles pour relancer cette filière économique.

Pour aller au-delà, le PTAB a lancé un appel aux territoires d'Occitanie pour coopérer autour de la Pierre Sèche. L'objectif : constituer un réseau de territoires d'Occitanie souhaitant coopérer pour relancer, structurer et valoriser la filière pierre sèche, dans ses dimensions paysagères, patrimoniales, environnementales et économiques.

Le 25 octobre 2025, une réunion rassemble une quinzaine de structures (PETR, PNR, syndicats mixtes, GAL...), permettant aux participants de partager leurs retours d'expérience, leurs besoins et leurs attentes. Cette rencontre confirme un constat commun : la pierre sèche constitue un excellent levier pour répondre aux enjeux contemporains :

- préservation du patrimoine local,
- enjeux sur l'eau,
- désimperméabilisation,
- biodiversité,
- attractivité touristique,
- développement d'une économie locale non délocalisable.

Les territoires présents ont ainsi identifié plusieurs domaines d'actions mutualisées possibles : valorisation du patrimoine, modernisation de l'image de la pierre sèche, formation, développement d'une filière durable, outils opérationnels pour les collectivités, mobilisation des élus, sensibilisation du public.

Le projet de coopération ainsi élaboré repose sur un ensemble d'actions partagées entre les territoires partenaires, visant à structurer une culture commune de la pierre sèche, à mutualiser les outils et à renforcer les compétences des acteurs locaux.

Cette coopération constitue ainsi une opportunité structurante pour tous les partenaires pour :

- renforcer l'identité paysagère et culturelle des territoires ;
- développer des compétences locales au service des communes et intercommunalités ;
- soutenir une filière économique émergente (artisanat, formation, tourisme) ;
- et accompagner des partenaires locaux actifs dans ce domaine.

Actuellement, les territoires parties prenantes sont :

- Pole Territorial Albigeois Bastides (Chef de file) - GAL ALBIGEOIS ET BASTIDES
- Syndicat Mixte des Gorges du Gardon - GAL Uzège Pont du Gard
- PNR Causses du Quercy
- PNR Pyrénées Catalanes
- PETR Garrigues et Costières de Nîmes - GAL Garrigues et Costières de Nîmes
- PNR Grands Causses
- PETR Centre Ouest Aveyron - GAL Centre Ouest Aveyron
- PETR Vidourle Camargue
- Pays de Sommières - GAL Vidourle Camargue

6.2 Conseil de Développement

Conformément à l'article L. 5741-1 du CGCT, le Conseil de développement territorial du Pôle territorial de l'Albigeois et des Bastides réunit les représentants des acteurs économiques, environnementaux, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs du territoire.

Afin de favoriser une représentation territoriale et sectorielle équilibrée, les membres du Conseil de développement territorial sont proposés :

- pour partie par appel à candidature ouvert par voie de presse auprès de la population et en mobilisant tous les relais locaux d'information ;
- pour une autre partie par les organismes représentatifs suivants : chambres consulaires, organisations syndicales et professionnelles, organismes d'enseignement et de recherche ou autre organisme compétent dans les domaines d'actions du syndicat.

Le conseil de développement territorial est consulté pour avis et propositions, sur les principales orientations du Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides, lors de l'élaboration, la modification et la révision du projet de territoire, et peut donner son avis ou être consulté sur toute question d'intérêt territorial.

Le Conseil de Développement peut s'auto-saisir de certains sujets et demander au Comité Syndical de mobiliser les moyens d'animation et d'expertise nécessaires.

Le rapport annuel d'activité établi par le Conseil de développement territorial fait l'objet d'un débat devant le Comité syndical du Pôle territorial de l'Albigeois et des Bastides.

A l'occasion de ce conseil syndical, nous aborderons le renouvellement de cette instance.